



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des  
territoires et de la mer  
du Calvados

## NOTE DE PRESENTATION

--

### CONSULTATION DU PUBLIC

**DU MARDI 1er AOUT 2017 AU JEUDI 31 AOUT 2017 INCLUS**

SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA REGLE n°1 (nouveaux rejets d'eaux pluviales) du SAGE ORNE AVAL-SEULLES

--

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Orne Aval-Seulles » (SAGE) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2013.

La règle n°1, portant sur la gestion de nouveaux rejets d'eau pluviale, intègre des dispositions qu'il convient, en cas de risque de pollution accidentelle, de compléter de nouvelles modalités concernant l'implantation d'ouvrage en amont de dispositifs d'infiltration.

Sans en modifier l'obligation de résultats en terme de performance, ce complément à la règle consiste à un ajustement permettant aux maîtres d'ouvrage de pouvoir choisir entre plusieurs options techniques.

Conformément à l'article L.212-7 du code de l'environnement, le projet de modification du SAGE est soumis à la participation par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté préfectoral portant modification de la règle 1 du SAGE Orne aval-Seulles et dont son article 1<sup>er</sup> en définit les nouvelles modalités est donc soumis à participation du public;

**DU 01 AOUT 2017 AU 31 AOUT 2017 INCLUS**

Vos éventuelles observations sur ce projet d'arrêté (projet\_AP\_modif\_regle1.pdf) peuvent être :

1)- formulées en ligne jusqu'au 31 août 2017 inclus à l'aide du formulaire prévu à cet effet à l'adresse électronique suivante: <http://www.calvados.gouv.fr/les-consultations-en-cours-r1357.html>

2)- ou envoyées par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous où elles doivent parvenir avant le 31 août 2017 :

### **DDTM du Calvados**

Service eau et biodiversité  
10 boulevard du général Vanier  
CS 75224  
14052 Caen cedex 4